

## SEANCE DU 23 FEVRIER 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le 23 février à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame DESVIGNES Angélique, Maire.

**Présents :** Mme DESVIGNES Angélique, Mme PAIN Francine, M LANDRY Laurent, , M GIROUARD Germain, M BARANGER Florent, M AUGERON Grégoire, M TURPAULT Bernard, M DROMARD Michel, M REIGNIER Rémy

**Absent :** M BIGOT Pierre, M LECOINTRE Christian

**Secrétaire de séance :** M BARANGER Florent

DATE DE CONVOCATION : le 17 février 2021

COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 05 mars 2021

Madame Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, M BARANGER Florent, est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **1- Approbation du compte rendu du 26 janvier 2021**

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 26 janvier est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents.

### **2- Dissolution du Budget CCAS pour intégration au Budget Communal**

Madame le Maire expose qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération.

Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la Commune compte moins de 1 500 habitants,

Afin de faciliter la gestion du budget et d'effectuer deux budget différent, une ligne peut être ajouté au budget communal. De plus, les membres désignés par Madame le Maire au sein du conseil d'administration du CCAS peuvent constituer une commission sociale nécessaire à la collectivité pour la continuité des actions menées les années précédentes.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

#### **DECIDE à l'unanimité :**

- de dissoudre le CCAS à compter du 01 janvier 2021 et de transférer le budget du CCAS sur celui de la Commune.
- de créer une Commission Sociale composée des anciens membres désignés par Madame le Maire au sein du conseil d'administration du CCAS soit Madame PAIN Francine, Madame PERCEAU Élodie, Madame DIGUET Léonie, Madame REAU Mireille ainsi que les élus volontaires.

### **3- Mensualisation de la participation de la Commune au S.I.V.U. R.P.I. Les 5 Villages pour janvier-février-mars et avril 2021**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le budget de la Commune,

VU la délibération D2020-046 en date du 15 octobre 2020

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de délibérer sur la participation mensuelle de janvier à avril 2021 de la Commune au S.I.V.U. R.P.I. Les 5 Villages,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

### DÉCIDE

Article 1 : - de reconduire la mensualité de janvier à avril 2021 de 2179.11€ ;

Article 2 : - de dire qu'il y aura régularisation de mai à décembre 2021 ;

Article 3 : - d'autoriser Madame Le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires ;

Article 4 : - de donner pouvoir à Madame Le Maire pour signer les pièces relatives à cette affaire

#### 4 – Enquête Publique Aménagement Foncier des Lutineaux

Madame le Maire explique qu'une enquête publique concernant le projet d'aménagement foncier lié à la protection de l'eau du captage des Lutineaux aura lieu du 27 avril au 27 mai 2021.

M. Blais a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Il sera accompagné à certaines permanences par M. Chauvet, géomètre du cabinet GEOUEST ainsi que par Mme Hervouet du bureau d'étude ATLAM.

Toutes les permanences de cette enquête auront lieu à la Mairie annexe de Borcq-sur-Airvault aux dates ci-dessous :

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR/ GEOUEST/ATLAM	GEOUEST
Mardi 27 avril de 9h00 à 12h00	Mardi 27 avril de 14h00 à 17h00
Jeudi 6 mai de 14h00 à 17h00	Mercredi 28 avril de 14h00 à 17h00
Lundi 10 mai de 16h00 à 19h00	Vendredi 30 avril de 9H00 à 12H00
Mercredi 12 mai de 9h00 à 12h00	Lundi 3 mai de 14h00 à 17h00
Mardi 25 mai de 9h00 à 12h00	Mercredi 5 mai de 14h00 à 17h00
Mercredi 26 mai de 14h00 à 17h00	Jeudi 6 mai de 9h00 à 12h
	Vendredi 7 mai de 9h00 à 12h00
	Mardi 11 mai de 9H00 à 12h00
	Mardi 25 mai de 14h00 à 17h00
	Jeudi 27 mai de 14h00 à 17H00

Dans les autres communes (PLAINE et VALLEE, IRAIS et MARNES), il sera déposé un dossier pour la consultation du public pendant les heures d'ouvertures de la Mairie.

Pour une meilleure organisation, comme indiqué dans l'arrêté d'ouverture d'enquête, **il était impératif** d'appeler à la mairie avant de venir consulter le dossier afin de vous s'organiser au mieux dans le contexte sanitaire que nous connaissons.

De plus, Madame le Maire indique que des avis de consultations seront notifiés administrativement par la Mairie à chaque propriétaire concerné sur la commune et ce avant le 27 mars (70 propriétaires pour Marnes).

Les dates et la mise en place de cette enquête restent bien sûr soumises aux conditions sanitaires qui viendront.

## 5- Récupération des données Eksaé

Madame le Maire explique que suite à la décision de changement de logiciel administratif de la mairie en 2019 et sa mise en place en décembre 2020, la récupération des données sauvegardées par Eksaé est nécessaire. Eksaé ancien fournisseur accepte de restituer les données personnelles de la collectivité de Marnes comme le prévoit le RGPD. Cependant, les données étant cryptées, il propose afin de les rendre exploitable, un devis pour le décryptage de ses données.

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis de 690€ HT soit 828€ TTC.

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Décide** d'accepter le devis de 828€TTC concernant le décryptage des données.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## 6- Motion contre la fermeture de la trésorerie d'Airvault

Madame le Maire explique et expose

Un mail adressé par la Trésorière d'Airvault aux services des collectivités relevant de son ressort territorial début janvier annonce de façon informelle, la fermeture de la Trésorerie d'Airvault au 1er septembre 2021.

Compte tenu des efforts produits par les collectivités territoriales pour maintenir un dynamisme du territoire et une offre de services aux populations, la fermeture de la Trésorerie d'Airvault constitue un nouveau recul de l'accès au service public des habitants de l'Airvaudais-Val du Thouet.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter une motion d'opposition à cette fermeture : L'Airvaudais-Val du Thouet se bat au quotidien pour ne pas subir une désertification et continuer d'offrir un accès aux services publics propre à maintenir la population sur son territoire.

Le dynamisme du secteur économique et en particulier du secteur industriel de ce territoire n'est plus à démontrer.

Ce dynamisme du milieu économique ne suffit pas par lui-même, sans un engagement important des collectivités (Mairies, Communauté de communes) pour continuer d'offrir un égal accès aux services publics à tous ses habitants.

Concernant la commune de Marnes, de nombreux paiements des administrés ne sont pas dématérialisés et tous les habitants ne maîtrisent pas les outils numériques.

C'est pourquoi, la fermeture de la Trésorerie constitue bien pour ces habitants une vraie rupture d'égalité dans l'accès à un service public.

Pour les collectivités également cette fermeture serait préjudiciable. En effet, les communes entretiennent des échanges très fréquents sur les opérations comptables et budgétaires.

Pour elles, la proximité de l'ingénierie financière de l'Etat est indispensable.

En outre, comme le rappelle la réponse ministérielle à la question d'un député (Réponse n°16959 du 04/02/2020, Quest. de Mme Anthoine) : « A la suite du Grand Débat National, le Président de la République a formulé plusieurs annonces visant à conforter les services publics dans les territoires. Ainsi, il s'est engagé à ce qu'aucune école, aucun hôpital de proximité et aucune trésorerie ne soit fermée sans l'accord du maire. » Pourtant, en dépit des efforts consentis pour maintenir un haut niveau des services publics sur ce territoire rural, la décision de fermeture de la Trésorerie contribue à une désertification des secteurs ruraux par un éloignement de services de proximité essentiels.

Suite à l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité des membres présents, les élus municipaux décident :

- De s'opposer sans réserve au projet de fermeture de la Trésorerie d'Airvault
- Demande et soutiens le maintien de la trésorerie de proximité avec le plein exercice de ses compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux

## 7- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Restitution de parcelles au CREN.**

Suite à la réunion entre la chargée de mission, Madame Justine VIDAL, Mme le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint, madame le Maire explique que suite aux mesures compensatoires à l'Aménagement foncier des marais de Marnes :

- l'autorité environnementale dans son rapport nomme bien l'attribution des parcelles à la commune (7ha) dont 5 ha seront confiées au CREN
- l'enquête publique qui a eu lieu du 2 octobre au 2 novembre 2017 valide le projet, acte juridique qui fait foi et valide les parcelles environnementales ainsi que leurs gestions
- la commune ne peut envisager de vendre ces parcelles et doit tenir son engagement en confiant au CREN la gestion comme cela est indiqué sur l'avis de AE.

Avant signature du bail de gestion, la commune est autorisée à vendre les peupliers présents sur certaines parcelles. Des devis vont être demandés aux différentes entreprises et le point sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

– **Le devis électricité.**

Suite à la dernière séance de Conseil Municipal, il avait été demandé des devis pour sécuriser la sortie de la mairie en branchant le lampadaire avant extérieur à la minuterie déjà existante et le l'installation d'un interrupteur pour l'alimentation de la pompe à gasoil au local technique.

Un seul devis est présenté au conseil suite à sa réception en Mairie:

- Olivier VANDERBACH pour un coût total de 320€ HT soit 384€ TTC

Les membres du Conseil acceptent le devis présenté à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

– **Réunion Commission Finances**

Le lundi 1 mars pour le budget 2021

– **Aménagement du bourg**

Une réunion pour finaliser le plan du projet « aménagement et sécurisation du bourg » avec la DDT, AREA et madame le Maire est programmée le jeudi 04 mars à 10h30. Germain GIROUARD et Bernard TURPAULT y participeront.

– **Service Urbanisme de la Communauté de Communes**

Une réunion de présentation du service et de la maison de l'urbanisme est programmée le mardi 2 mars à 14h avec madame le Maire et les conseillers qui le souhaitent. Francine PAIN et Michel DROMARD y participeront.

– **arrêter coupe de bois**

La commune a de plus en plus de difficultés pour financer l'entretien de ses chemins ruraux et les travaux de débardage provoquent des dégradations. Madame le Maire propose de refaire l'arrêté de travaux de débardage et de le présenter au prochain conseil. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

La séance est levée à 20 heures 36.

Vu pour être affiché le 05 mars 2021, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire,

Le Maire,